

Geoffroy Roux de Bézieux au Figaro : « L'effort doit être collectif »

Publié le 17 octobre 2018

Dans une interview accordée au Figaro, Geoffroy Roux de Bézieux dévoile ses propositions pour mieux maîtriser les indemnités journalières.

Pour le Président du MEDEF, « *Le gouvernement n'est pas allé au bout du diagnostic en ne regardant que la dépense. Certes, les dépenses d'arrêt maladie ont augmenté de 19 % entre 2010 et 2017, ce qui représente 1,1 milliard d'euros de plus sur la période. Mais, dans le même temps, les recettes des cotisations employeurs et salariés ont grimpé de 31 %. Les cotisations sociales ont donc progressé plus vite que les dépenses.* » Pour lui, « *La cause principale de la hausse du coût des arrêts maladie tient à l'augmentation du nombre de personnes au travail, et des salaires.(...) La deuxième cause de cette hausse, c'est le vieillissement de la population au travail. Les seniors ont des arrêts maladie plus fréquents et plus long,. Résultat, on constate une forte hausse du nombre d'indemnités journalières chez les plus de 50 ans (+ 21,2 %). Et ce chiffre est voué à augmenter.* » Geoffroy Roux de Bézieux considère également que le gouvernement fait une seconde erreur de diagnostic en se focalisant sur les arrêts courts : « *Même s'ils sont très perturbateurs pour la vie de l'entreprise, les arrêts courts de moins d'une semaine ne représentent que 4 % des dépenses d'indemnités journalières, soit environ 280 millions d'euros. Le gros de la dépense provient des arrêts longs de plus de six mois, qui pèsent 44 % de la dépense (...) Les employeurs sont déjà des financeurs importants de cette dépense, ils sont largement responsabilisés sur le sujet et ont fait de gros efforts en matière de prévention. C'est l'intérêt des entreprises d'avoir des salariés qui se sentent bien au travail.* »

Pour enrayer la progression des indemnités journalières, le MEDEF a fait des propositions, explique son président : « *L'Assurance maladie doit d'abord faire respecter la loi et vérifier que les assurés sociaux respectent bien les heures de sortie autorisées, envoient leurs arrêts de travail dans le délai de 48 heures, etc. L'Assurance maladie devrait aussi renforcer les contrôles avec une action ciblée sur les médecins gros prescripteurs (...). Il pourrait, par exemple, y avoir un contrôle systématique après le 4e arrêt prescrit. Enfin, il faudrait valoriser le dispositif de la contre-visite médicale à l'initiative de l'employeur. (...) Il faudrait également déterminer un parcours de prescription unique, dans lequel le médecin traitant serait le seul à pouvoir prescrire un arrêt, hors hospitalisation. En parallèle, le partage d'informations entre médecine de ville et médecine du travail devrait être renforcé pour un meilleur suivi des patients et une meilleure prévention.* »

Interrogé sur la responsabilité des entreprises, Geoffroy Roux de Bézieux a déclaré : « *Nous devons certainement aller plus loin dans l'accompagnement des entreprises présentant un nombre d'arrêts de travail atypique et mettre en place une procédure dédiée. (...) Nous pourrions aussi favoriser la prévention de la désinsertion professionnelle et le retour à l'emploi après un arrêt, en facilitant le recours au temps partiel thérapeutique ou en faisant la promotion des bonnes pratiques. Enfin, nous pourrions ouvrir la possibilité d'affecter une part de la cotisation de 2 % réservée au financement du haut degré de solidarité dans les régimes complémentaires vers des actions de prévention des arrêts de travail et de la désinsertion professionnelle.* » Mais en tout cas pour lui une chose est sûre : « *L'effort doit être collectif. On ne réglera pas le problème par une simple mesure budgétaire, ni en accusant les entreprises de mettre trop de pression sur leurs employés, les médecins de prescrire des arrêts injustifiés ou encore les salariés de profiter indûment du système.* »